



SÉANCE DU 3 MARS 2026

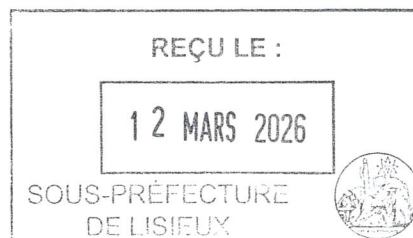
ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du lundi 15 décembre 2025
- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 6 février 2026
- Location d'un herbage - Parcelle E48 à Varaville
- Aide au chauffage

QUESTIONS DIVERSES

-> Intervention de Madame Sandrine Fosse, Présidente du SIVOM, pour une intervention sur le rapport annuel du SIVOM.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-07 : Délibération du Conseil municipal pour l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du lundi 15 décembre 2025

Le trois mars deux-mille vingt-six à dix-huit heures.

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe Piraube, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Pierre Thiébot, Premier adjoint au Maire.

- Étaient présents : Monsieur Christophe Piraube, Monsieur Pierre Thiébot, Madame Anne-Marguerite Le Guillou, Madame Mélanie Samson, Madame Brigitte Allain, Madame Dominique Bégault, Monsieur Luc Belmont, Monsieur Stéphane Labarrière, Madame Patricia Larrey, Madame Line Monchâtre, Monsieur Jean-Luc Pouille.

Formant la majorité des membres en exercice.

- Était absent et excusé : Monsieur Bruno Heuvin.

- Était absent : Monsieur Ulrich Goubert.

Monsieur Ulrich Goubert a donné pouvoir à Monsieur Luc Belmont pour voter en son nom.

Madame Mélanie Samson a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par douze voix POUR :

-> APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2025.

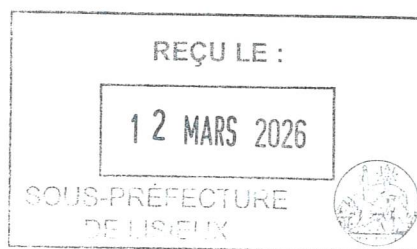
Fait et délibéré à Varaville, le trois mars deux-mille vingt-six

Le Maire,


Le Maire
Christophe Piraube

MAIRIE DE VARAVILLE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(Calvados)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



2026-08 : Délibération du Conseil municipal pour l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 6 février 2026

Le trois mars deux-mille vingt-six à dix-huit heures.

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe Piraube, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Pierre Thiébot, Premier adjoint au Maire.

- Étaient présents : Monsieur Christophe Piraube, Monsieur Pierre Thiébot, Madame Anne-Marguerite Le Guillou, Madame Mélanie Samson, Madame Brigitte Allain, Madame Dominique Bégault, Monsieur Luc Belmont, Monsieur Stéphane Labarrière, Madame Patricia Larrey, Madame Line Monchâtre, Monsieur Jean-Luc Pouille.

Formant la majorité des membres en exercice.

- Était absent et excusé : Monsieur Bruno Heuin.

- Était absent : Monsieur Ulrich Goubert.

Monsieur Ulrich Goubert a donné pouvoir à Monsieur Luc Belmont pour voter en son nom.

Madame Mélanie Samson a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par douze voix POUR :

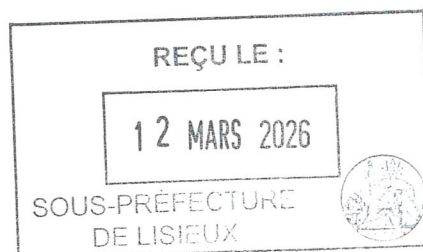
-> APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 6 février 2026.

Fait et délibéré à Varaville, le trois mars deux-mille vingt-six

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Varaville. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VARAVILLE' at the top, 'Le Maire' in the center, and 'Christophe Piraube' at the bottom. Below the name, it says 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' and '(Calvados)'. A signature in black ink is written over the stamp.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



2026-09 : Délibération du Conseil municipal pour la location d'un herbage - Parcelle E48 à Varaville

Le trois mars deux-mille vingt-six à dix-huit heures.

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe Piraube, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Pierre Thiébot, Premier adjoint au Maire.

- Étaient présents : Monsieur Christophe Piraube, Monsieur Pierre Thiébot, Madame Anne-Marguerite Le Guillou, Madame Mélanie Samson, Madame Brigitte Allain, Madame Dominique Bégault, Monsieur Luc Belmont, Monsieur Stéphane Labarrière, Madame Patricia Larrey, Madame Line Monchâtre, Monsieur Jean-Luc Pouille.

Formant la majorité des membres en exercice.

- Était absent et excusé : Monsieur Bruno Heuvin.

- Était absent : Monsieur Ulrich Goubert.

Monsieur Ulrich Goubert a donné pouvoir à Monsieur Luc Belmont pour voter en son nom.

Madame Mélanie Samson a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 15 octobre 2025 comprend deux erreurs :

- Demande d'un transfert d'un exploitant partant à la retraite vers son conjoint en exercice : dans la délibération du 15 octobre 2025, il a été fait mention d'un bail. Or, c'est bien d'une convention d'occupation précaire dont il s'agit.

- Correction du montant de l'occupation précaire : 419,52 euros la parcelle et non l'hectare, sous réserve de l'indexation éventuelle. La prochaine mandature pourra réviser le montant chaque année en fonction de l'indexation à l'hectare.

Le vote porte d'une part sur la convention d'occupation précaire, d'autre part sur le montant de l'occupation précaire et enfin sur l'ajout dans la convention que cette redevance pourra être révisée chaque année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par onze voix POUR (un élu ne participant pas au vote) :

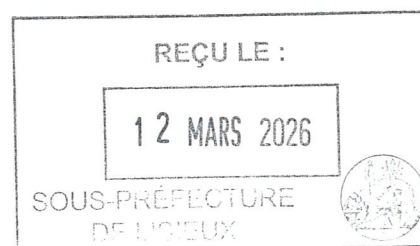
-> DÉCIDE que la location de l'herbage cadastré E48 fait l'objet d'une convention d'occupation précaire,

-> FIXE à 419,52 euros le montant de l'occupation précaire de la parcelle,

-> AJOUTE à la convention que la redevance pourra être révisée chaque année.

Fait et délibéré à Varaville, le trois mars deux-mille vingt-six

Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2026-10 : Délibération du Conseil municipal pour l'approbation d'une aide au chauffage

Le trois mars deux-mille vingt-six à dix-huit heures.

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe Piraube, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Pierre Thiébot, Premier adjoint au Maire.

- Étaient présents : Monsieur Christophe Piraube, Monsieur Pierre Thiébot, Madame Anne-Marguerite Le Guillou, Madame Mélanie Samson, Madame Brigitte Allain, Madame Dominique Bégault, Monsieur Luc Belmont, Monsieur Stéphane Labarrière, Madame Patricia Larrey, Madame Line Monchâtre, Monsieur Jean-Luc Pouille.

Formant la majorité des membres en exercice.

- Était absent et excusé : Monsieur Bruno Heuvin.

- Était absent : Monsieur Ulrich Goubert.

Monsieur Ulrich Goubert a donné pouvoir à Monsieur Luc Belmont pour voter en son nom.

Madame Mélanie Samson a été désignée comme secrétaire de séance.

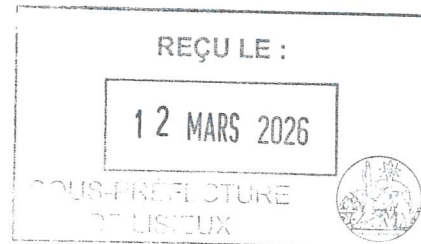
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par douze voix POUR :

-> DÉCIDE DE VERSER cinq-cents euros d'aide au chauffage aux Varavillais concernés, sous réserve de ressources.

Fait et délibéré à Varaville, le trois mars deux-mille vingt-six

Le Maire,


Le Maire
Christophe Piraube

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

QUESTIONS DIVERSES

- Un nouveau courrier au sujet de la participation de la Mairie dans les travaux de la chapelle Saint-Joseph et l'ancienne gare Decauville a été envoyé à Monsieur le Préfet en vue d'abaisser le pourcentage de 20 % à 5 %. Des subventions ont été demandées et sont en attente.
- Le planning des élections doit être prêt pour le 12 mars 2026. La plateforme informatique a été testée ce jour et un deuxième test est prévu le 10 mars 2026.
- Monsieur Stéphane Labarrière parle de l'état très dégradé du chemin derrière Harcouel et des berges. Il faudrait certainement prévoir des travaux.
- Monsieur Luc Belmont parle de deux colistiers à qui il serait judicieux de décerner une médaille suite à leurs six mandats d'élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures douze.

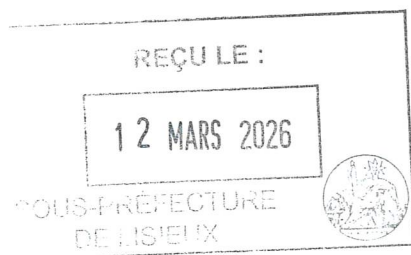
Délibérations :

2026-07 : Délibération du Conseil municipal pour l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du lundi 15 décembre 2025

2026-08 : Délibération du Conseil municipal pour l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 6 février 2026

2026-09 : Délibération du Conseil municipal pour la location d'un herbage - Parcelle E48 à Varaville

2026-10 : Délibération du Conseil municipal pour l'approbation d'une aide au chauffage

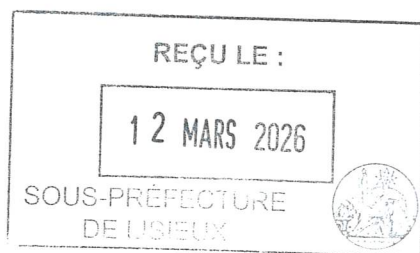


DÉLIBÉRATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

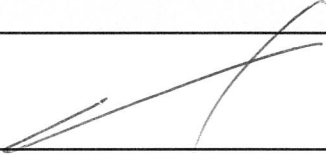
VARAVILLE

N°	DÉLIBÉRATIONS	SUJET
2026-07	ADMINISTRATION	Délibération du Conseil municipal pour l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du lundi 15 décembre 2025
2026-08	ADMINISTRATION	Délibération du Conseil municipal pour l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 6 février 2026
2026-09	ADMINISTRATION	Délibération du Conseil municipal pour la location d'un herbage - Parcelle E48 à Varaville
2026-10	ADMINISTRATION	Délibération du Conseil municipal pour l'approbation d'une aide au chauffage

Publication de la liste le 10 mars 2026



DÉLIBÉRATIONS SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTIONS	SIGNATURES
PIRAUBE Christophe	Maire	
SAMSON Mélanie	Secrétaire 3ème Adjoint	